

REGARD SUR LE BUDGET DE L'ANNÉE 2019

LES CHIFFRES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les conséquences de la baisse sans précédent des dotations de l'Etat aux collectivités, initiée depuis 2014 demeure un point préoccupant du budget de 2019. Notre Dotation Générale de Fonctionnement (DGF) accuse encore une baisse cette année de 43.565 €.

Sans demander un effort supplémentaire à nos contribuables, tout en maintenant les services à la population, les possibilités de recherche d'économies atteignent leurs limites, alors que nos dépenses de fonctionnement par habitant restent inférieures de plus de 20% à celles de la moyenne nationale de la strate.

Depuis 2014, les communes ont largement participé à l'effort de redressement des comptes publics. Les années 2015 et 2016 ont connu une baisse disproportionnée et injuste des dotations de l'Etat qui, même si elle s'est ralentie, se poursuit encore. Le prélèvement au titre du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), quant à lui a été multiplié par trois entre 2013 et 2017.

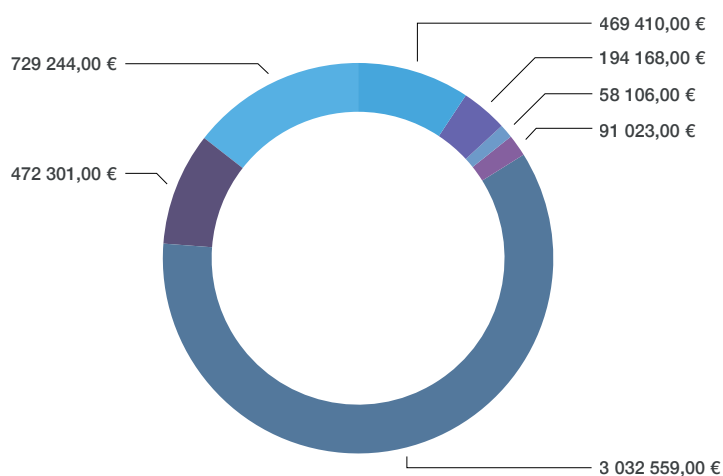
Sur la durée du mandat, c'est plus de **2.000.000€** de perte de ressources pour notre commune.

Ces baisses successives, assorties de nouvelles charges et normes, constituent un réel défi pour les finances de notre ville, et ne peuvent qu'avoir des conséquences néfastes sur les investissements futurs.

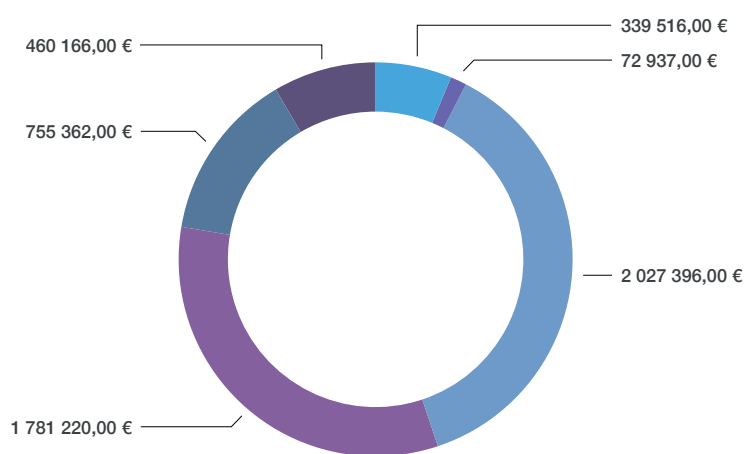
Maintenir le niveau de service, et des investissements suffisants, constituera l'enjeu des années futures. Si notre détermination demeure, si rien ne change, il est à craindre que cet objectif soit bien difficile à atteindre.

DÉPENSES : 5.046.811€

RECETTES : 5.481.597€



- Achats divers, énergie
- Dotations aux amortissements
- Frais financiers
- Fonds de Péréquation
- Salaires, charges sociales
- Autres charges de gestion et divers
- Services extérieurs



- Ventes, prestations de services
- Production immobilisée
- Taxe sur les ménages
- Allocation de compensation PMA
- Dotations, subventions et participations
- Autres produits et divers

BÂTIMENTS : 420.937 €

73.000€ pour les bâtiments scolaires, **118.000 €** pour les bâtiments divers, **110.000 €** pour la restructuration du Centre Culturel, **70.000€** pour Sollicité rue Mottler et **10.000€** le plateau médical, **39.937 €** de travaux en régie dans l'ensemble des bâtiments.

VOIRIE : 930.000€

210.000 € pour le programme de voirie, **40.000 €** pour des travaux d'enfouissement de ligne et de signalisation, **600.000 €** pour la rue Viette, **60.000 €** pour l'opération cœur de ville **20.000 €** de travaux en régie.

MATÉRIEL : 157.960 €

6.940 € d'équipements pour les écoles, **15.000 €** de matériel informatique, **56.020 €** de matériel divers (Mairie, Ateliers, Fêtes et Cérémonies, Crèche, Salle polyvalente), **80.000 €** pour l'achat d'une balayeuse.

ENVIRONNEMENT : 115.000 €

15.000 € pour la forêt, **20.000 €** pour le confortement de la falaise rue des carrières, **17.000 €** pour un toilette sec à la Panse, **30.000€** pour les aménagement à la Panse, **13.000 €** de travaux en régie (création de massifs), **5.000 €** pour le verger, **15.000 €** pour une étude économique d'énergie.

CULTURE - SPORT/VIE ASSOCIATIVE - JEUNESSE : 47.115 €

9.550 € d'équipements divers (petit matériel, mobilier,...), **24.265 €** d'équipements divers pour les associations, **13.300 €** d'équipements pour le Périscolaire et l'Accueil de Loisirs (petit matériel, mobilier).

URBANISME : 40.000 €

20.000 € pour la réserve foncière, **20.000 €** pour le cimetière.

AUTRES INVESTISSEMENTS : 173.622 €

155.104 € pour le remboursement de la dette en capital, **18.518 €** pour le reversement de la Taxe d'aménagement à PMA.

LE FINANCEMENT DE CES INVESTISSEMENTS EST ASSURÉ :

Pour **206.788 €** par des subventions, pour **1.023.158 €** par diverses recettes d'investissement (fonds de compensation de la TVA, taxe d'aménagement, amortissements, cession de biens,...), pour **219.902 €** par un emprunt, pour **434.786 €** par les fonds propres (excédent de fonctionnement)

LE BUDGET COMMUNAL

Préparé par le maire et approuvé par le conseil municipal, le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée. Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante.

Dans tous les cas, il doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et doit être transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget.

LES GRANDS PRINCIPES QUI RÉGISSENT LE BUDGET

- Principe de l'annualité :

l'exercice budgétaire coïncide avec l'année civile, commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre. Un budget est voté par an mais l'assemblée délibérante peut apporter des modifications en cours d'année en votant des décisions modificatives.

- Principe d'universalité :

l'ensemble des recettes est destiné à financer l'ensemble des dépenses. Les doragations à ce principe concernent par exemple les dons et legs qui ne peuvent être utilisés que dans un but déterminé.

- Principe de l'unité :

toutes les recettes et toutes les dépenses doivent figurer sur un document unique regroupant toutes les opérations budgétaires et financières de la collectivité.

- Principe de l'équilibre :

les recettes et les dépenses doivent s'équilibrer exactement et être évaluées de façon sincère.



MAIRIE DE SELONCOURT
PLACE DU 8 MAI
25230 - SELONCOURT
03 81 34 11 31
contact@mairie-seloncourt.fr

Directeur de la publication : Daniel Buchwalder
Responsable communication : Maryline Chalot
Conception-Réalisation : Dorine Maillot